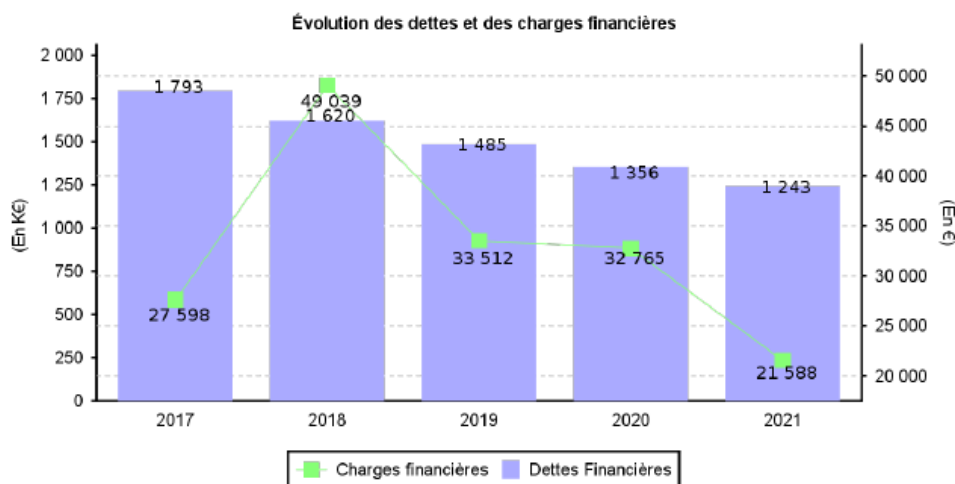


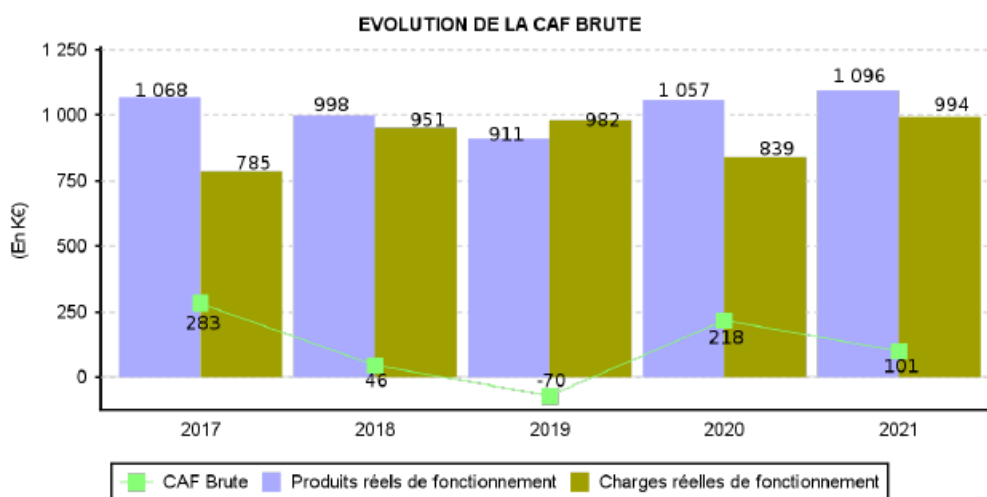
PRESENTATION FINANCES BUDGET 2022 ARTEMARE

Nous tenons à rappeler en préambule de cette présentation que nous étions sous contrôle de la Préfecture depuis notre prise de fonction en mai 2020 et que nous avons suivi les recommandations de la CRC (Chambre Régionale des Comptes) ; à la suite d'une très mauvaise gestion financière de l'équipe municipale sous le mandat précédent : pour bref rappel, budget général non équilibré en fonctionnement et en investissement, budget jugé insincère par la CRC, de nombreux impayés, etc.

A fin 2021, les ratios de la commune sont les suivants :

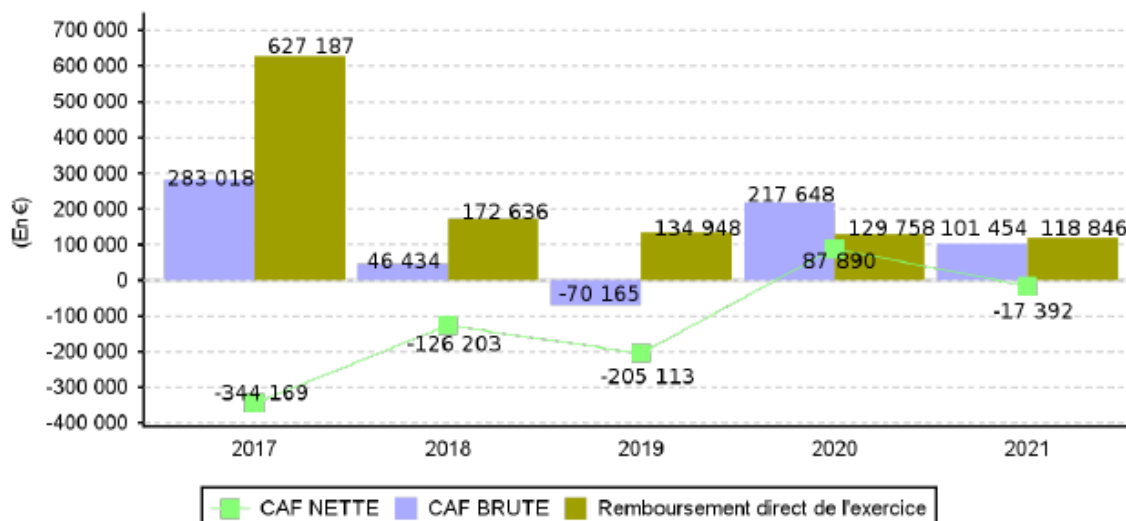


On remarque un endettement toujours important pour la commune, bien que celui-ci diminue et que nous avons renégocié les prêts avec 2 de nos banques en 2020.



La CAF brute est en baisse par rapport à 2020 et la CAF nette (page suivante) est négative cette année : cela s'explique car nous avons payés les arriérés que la commune devait au SIEA depuis 2017 (72 822,45€ pour rappel) et à ALFA 3A depuis 2016 (136 504,54€ pour rappel).

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



PRINCIPAUX CONSTATS

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2021	
	2020	2021	2020 / 2021	Commune En € par habitant	Strate nationale
Résultat de fonctionnement	87 648	75 580	-13,8 %	60	154
Produits réels de fonctionnement	1 057 043	1 095 728	3,7 %	868	783
Charges réelles de fonctionnement	839 396	994 274	18,5 %	788	619
CAF Brute	217 648	101 454	-53,4 %	80	164
CAF Nette	87 890	-17 392	-	-14	92
Dépenses directes d'équipement	11 249	50 620	350,0 %	40	298
Dettes financières à moyen et long terme	1 355 640	1 242 854	-8,3 %	985	576
Fonds de roulement	-197 779	-17 767	91,0 %	-14	512
Trésorerie	-31 001	158 297	-	125	557

1.1 / LES PRODUITS ET CHARGES RÉELS

En €	Évolution des produits et charges réels					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Produits réels de fonctionnement	1 068 144	997 557	911 375	1 057 043	1 095 728	3,7 %	2,6 %
Ressources fiscales	452 834	473 950	464 746	564 525	575 104	1,9 %	27,0 %
Dotations et participations	259 671	267 838	221 097	269 730	254 139	-5,8 %	-2,1 %
Autres produits	355 639	255 769	225 531	222 788	266 485	19,6 %	-25,1 %
Charges réelles de fonctionnement	785 126	951 123	981 540	839 396	994 274	18,5 %	26,6 %
Charges de personnel	392 808	414 043	432 638	414 600	417 826	0,8 %	6,4 %
Subventions, participations et contingents	65 276	162 653	165 565	65 280	257 825	295,0 %	295,0 %
Charges financières	27 598	49 039	33 512	32 765	21 588	-34,1 %	-21,8 %
Autres charges	299 443	325 388	349 825	326 750	297 036	-9,1 %	-0,8 %

1) Reprise des résultats et affectations :

- Concernant le budget général, nous avons un excédent de fonctionnement de 75 580,45€ qui sera reporté sur le budget 2022 en recette d'investissement

Nous avons ensuite un déficit de 223 347,79€ sur la section d'investissement datant des années précédentes. Ce déficit est toujours conséquent mais il diminue et pour rappel, il était de 490 264€ au 30 mars 2020 et il y avait également un déficit de fonctionnement de 189 576,48€ alors que nous avons cette fois un excédent de fonctionnement de 75 580,45€.

Nous avons également un reste à réaliser de l'exercice précédent de 2021 de 13 101,54€ qui est reporté en déficit d'investissement pour 2022.

- Concernant le budget eau et assainissement, nous avons un déficit de fonctionnement de 20 931,72€ à reporter en dépense de fonctionnement qui s'explique par la somme du résultat de l'exercice 2021 de - 85 397,99€ et des résultats antérieurs reportés d'une valeur de + 64 466,27€. Pour donner quelques explications complémentaires, le résultat de l'exercice en 2021 est de - 85 397,99€ car nous n'avons pas pu facturer la consommation d'eau 2021 avant la fin de l'année (nous avons facturé les abonnements) suite au transfert de la trésorerie à Oyonnax, ainsi qu'un problème sur notre logiciel ce qui a obligé notre secrétaire à saisir la totalité des factures à la main. La facturation de la consommation de 2021 sera donc comptabilisée dans le budget 2022 en plus de la facturation de 2022.

Nous avons également un excédent de financement de la section d'investissement de 2021 à reporter sur 2022 pour une valeur de 419 341,35€ que nous reportons dans les recettes de la section d'investissement pour 2022.

2) Taux de fiscalité 2022

La bonne nouvelle pour cette année est que nous repartons sur les taux de 2021 et qu'il n'y aura pas de hausse d'impôts pour le contribuable après 2 années consécutives où nous avons subi une hausse ; imposée par la Chambre Régionale des Comptes suite à une mauvaise gestion des finances sur le mandat précédent. Les taux 2022 sont de :

- 30,13% pour la taxe foncière sur le bâti
- 49,84% pour la taxe foncière sur le non bâti

3) Nouveaux tarifs concernant les abonnements de l'eau

Pour information, lors de la 2^{nde} augmentation successive des taux de fiscalité l'an passé, nous avons fait part de notre volonté de baisser la valeur des abonnements sur l'eau pour l'ensemble des contribuables de la commune afin de compenser l'augmentation subie. Nous appliquons donc une réduction de 22% sur les tarifs soit :

- Pour l'assainissement collectif actuellement à 73€/an : nouveau tarif à 56,94€/an.
- Pour les quelques foyers avec assainissement non collectif actuellement à 42,20€/an : nouveau tarif à 32,92€/an.

4) BUDGET GENERAL PRIMITIF 2022

Concernant la section de fonctionnement :

Budget à l'équilibre entre dépenses et recettes avec un résultat de 1 092 569€.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Budget 2021	Dépenses prévisionnelles 2022
011 : Charges à caractère général	247 107,99 €	287 019,00 €
012 : Charges de personnel	413 070,00 €	433 500,00 €
014 : Atténuation de produit	60 798,00 €	70 392,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	312 924,00 €	202 800,00 €
656 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €
66 : Charges financières	38 303,00 €	20 978,00 €
67 : Charges exceptionnelles	20 386,00 €	3 800,00 €
68 : Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	0 €
022 : Dépenses imprévues	0 €	10 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	0 €	54 981,00 €
042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	25 874,00 €	9 099,00 €
043 : Opération d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €
TOTAL	1 118 462,99 €	1 092 569,00 €

- 011 : Charges à caractère général : 287 019,00€. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services. On note une augmentation par rapport à 2021 qui s'explique par plusieurs raisons : d'une part, nous avons décidé de rester prudent quant à l'augmentation du coût des énergies en général vue la situation actuelle. D'autre part, nous avons augmenté les sommes allouées aux fournitures d'entretien et de petit équipement afin de renouveler une partie du matériel de nos employés communaux ; car pas d'investissement faits ces dernières années.
- 012 : Charges de personnel : Ce chapitre représente le principal poste de charges de fonctionnement, avec 433 500,00€.
- 014 : Atténuation de produit : 70 392,00€ qui regroupent le fonds national de garantie individuelle des ressources ainsi que les attributions de compensations.
- 65 : Autres charges de gestion courante, proposition à 202 800,00€ : Ce chapitre intègre notamment les indemnités des élus, les participations obligatoires telles que la contribution au service d'incendie, les cotisations aux organismes de regroupement tels que le SIEA, ainsi que les subventions aux associations ou encore le règlement de notre prestataire ALFA 3A pour le centre de loisirs.

Je tiens à préciser que le budget de ce chapitre a été réduit d'environ 110 000€ par rapport au budget 2021 car nous avons remboursé l'ensemble des arriérés de paiement que nous avons depuis 2016 à ALFA 3A (136 504,54€ pour rappel) et au SIEA depuis 2017 (72 822,45€ pour rappel).

Il nous restera donc pour ces 2 prestataires, uniquement les forfaits de l'année 2022 à régler.

- 66 : Charges financières : Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette en tenant compte des conditions bancaires et de l'encours de la collectivité. Les intérêts de la dette s'élèvent à 20 978,00 €.
- 67 : Charges exceptionnelles : Nous proposons ici 3 800,00€ de charges exceptionnelles.
- 022 : Dépenses imprévues : Nous proposons une somme de 10 000,00€ qui permettra au maire de régler des dépenses imprévues sans passer par une décision modificative. Cette somme ne doit pas dépasser 7,5% des dépenses réelles ; et M. le Maire devra informer le conseil municipal du règlement de la dépense au conseil municipal suivant.
- 023 : Virement à la section d'investissement : 54 981,00€ : Cette somme couplée avec le chapitre 042 correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et viré à la section investissement. Nous retrouverons donc les 54 981,00€ des dépenses du chapitre 023 section fonctionnement en recette du chapitre 021 de la section d'investissement. De même pour les 9 099,00€ du chapitre 042 de fonctionnement que nous retrouverons au chapitre 040 de l'investissement.

Recette de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Budget 2021	Recettes prévisionnelles 2022
013 : Atténuation de charges	13 490,13 €	7 000,00 €
70 : Produits, services, domaine et ventes div	190 721,86 €	214 219,00 €
73 : Impôts et taxes	628 058,00 €	584 479,00 €
74 : Dotations et participations	271 908,00 €	260 427,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	11 100 €	20 144,00 €
76 : Produits financiers	0,00 €	300,00 €
77 : Produits exceptionnels	3 185,00 €	6 000,00 €
78 : Reprises provisions semi-budgétaires	0 €	0 €
042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €
043 : Opération d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €
TOTAL	1 118 462,99 €	1 092 569,00 €

- 013 : Atténuation de charges : 7 000€
- 70 : Produits, services, domaine et ventes div : chapitre où l'on retrouve les redevances de services à caractère culturel et social pour 214 219,00€.
- 73 : Impôts et taxes pour 584 479,00€ : Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la collectivité au titre des impôts directs (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), diverses taxes prévues par le législateur. Nous sommes repartis sur les mêmes sommes que l'an dernier car nous n'avons pas encore reçu la totalité des nouveaux montants de 2022 mais qui seront à minima équivalents à ceux de 2021.
- 74 : Dotations et participations pour 260 427,00€ : Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'État, les allocations compensatrices de fiscalité et les diverses participations.
- 75 : Autres produits de gestion courante pour 20 144,00€ : Ce chapitre intègre les loyers perçus par la commune et les diverses locations de salles.
- 76 : Produits financiers pour 300€.
- 77 : Produits exceptionnels pour 6 000€.

Après 2 années très difficile au niveau finances à la tête de notre commune ; nous avons voté un budget général équilibré en fonctionnement et qui respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Concernant la section d'investissement :

Budget à l'équilibre entre dépenses et recettes avec un résultat de 904 481,91€.

Dépenses d'investissement par chapitre :

Les 904 481,91€ sont la somme de : 668 032,58€ (détail des dépenses par chapitre ci-après) + 13 101,54€ (restes à réaliser de l'exercice précédent 2021) + 223 347,79€ (report du déficit de l'année précédente).

Chapitres	Dépenses prévisionnelles
20 : Immobilisations incorporelles	16 194,00 €
21 : Immobilisations corporelles	218 399,12 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	118 400,00 €
27 : Autres immobilisations financières	35 757,00 €
041 : Opérations patrimoniales (opé de transfert entre sections)	279 282,46 €
TOTAL des dépenses	668 032,58 €
Restes à réaliser	13 101,54€
Report du déficit 2021	223 347,79 €
TOTAL	904 481,91 €

- 20 : Immobilisations incorporelles : 16 194,00€ d'amortissements.
- 21 : Immobilisations corporelles : 218 399,12€ dont notamment les travaux des écoles pour 135 000,00€ : remplacement des chaudières, des fenêtres et travaux d'isolation. Nous pouvons enfin cette année prévoir des investissements alors que nous ne pouvions pas précédemment étant donnée la mauvaise situation financière de la commune.
- 16 : Emprunts et dettes assimilées pour 118 400,00€.
- 27 : Autres immobilisations financières : 35 757,00€ qui correspondent à la somme due à l'EPF01 ; et qui seront soldés une fois la vente des bâtiments Musso signée.
- 041 : Opérations patrimoniales : opération de transfert avec le chapitre 041 des recettes d'investissement pour un montant de 279 282,46€ : cette opération correspond à la valeur des biens de l'hôtel restaurant ex. Michallet que nous devons sortir de notre actif. Ce n'est pas une opération réelle, c'est-à-dire qu'il n'y aura ni encaissement ni décaissement.

Recettes d'investissement par chapitre :

Chapitres	Dépenses prévisionnelles
13 : Subventions d'investissement (hors 138)	83 120,00 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	11 899,00 €
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	75 580,45 €
138 : Autres subventions investissement non transférables	20 520,00 €
024 : Produits des cessions d'immobilisations	370 000,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	54 981,00 €
040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	9 099,00 €
041 : Opérations patrimoniales (opé de transfert entre sections)	279 282,46 €
TOTAL	904 481,91 €

- 13 : Subventions d'investissement (hors 138) : 83 120,00€.
- 10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 11 899,00€.

- 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 75 580,45€ d'excédents reportés de la section de fonctionnement de l'exercice 2021.
- 138 : Autres subventions investissement non transférables : 20 520,00€ qui correspondent à la subvention de la Région AURA pour les travaux du local de la future Ecoserie.
- 024 : Produits des cessions d'immobilisations : 370 000€ pour la vente des anciens bâtiments MUSSO qui sera signée prochainement (compromis déjà signé), la vente des terrains de la Morflan à un promoteur immobilier et la vente de l'annexe de l'hôtel restaurant, hormis le local Ecoserie qui restera propriété de la Commune.
- 021 : nous retrouvons ici les 54 981,00€ qui étaient en dépense au chapitre 023 de la section de fonctionnement.
- 040 : nous retrouvons ici les 9 099,00€ qui étaient en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.
- 041 : Opérations patrimoniales : on retrouve ici les 279 282,46€ transférés du chapitre 041 des dépenses d'investissement.

Comme pour la section de fonctionnement, après 2 années très difficile au niveau finances à la tête de notre commune ; nous avons voté un budget général équilibré en investissement et qui respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

5) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2022

Concernant la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Budget 2021	Dépenses prévisionnelles 2022
011 : Charges à caractère général	116 391,00 €	108 600,00 €
012 : Charges de personnel	37 628,00 €	56 439,00 €
014 : Atténuation de produit	33 000,00 €	33 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	6 000,00 €
66 : Charges financières	8 100,00 €	6 351,00 €
042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	41 205,00 €	48 888,87 €
TOTAL des dépenses	248 324,00 €	259 278,87 €
Report du déficit 2021		20 931,72 €
TOTAL		280 210,59 €

- 011 : Charges à caractère général : Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité pour l'eau et l'assainissement, tels que l'entretien et la maintenance des réseaux.
- 012 : Charges de personnel : 56 439,00€ : c'est le personnel communal qui est affecté à la réalisation de tâches concernant l'eau et l'assainissement telles que l'émission des factures ou des travaux d'entretiens : pour rappel, 17 614 ,00€ pour le personnel administratif et 38 825,00€ pour le personnel des services techniques.
- 014 : Atténuation de produit pour 33 000,00€ qui concernent le reversement de la redevance de l'agence de l'eau.
- 65 : Autres charges de gestion courante : 6 000€ pour les créances admises en non-valeur.
- 66 : Charges financières : 6 351,00€.

- 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections : 48 888,87€ qui correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et viré à la section investissement. Nous retrouverons cette somme au chapitre 040 des recettes de l'investissement.
- Report du déficit 2021 : pour 20 931,72€ que nous avons voté lors de la délibération précédente concernant la reprise des résultats et affectations.

Recette de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Budget 2021	Recettes prévisionnelles 2022
70 : Produits, services, domaine et ventes div	196 300,00 €	343 920,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	5 170,00 €	10 340,00 €
77 : Produits exceptionnels	5 500,00 €	5 600,00 €
042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	13 372,13 €	20 897,00 €
TOTAL	244 087,13 €	380 757,00 €

- 70 : Produits, services, domaine et ventes div : ce chapitre correspond principalement aux recettes perçues avec la redevance de l'eau et celle de l'assainissement collectif, pour 343 920,00€.
- 75 : Autres produits de gestion courante pour 10 340,00€.
- 77 : Produits exceptionnels pour 5 600€.
- 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections : 20 897,00€ que l'on retrouve au poste 040 des dépenses d'investissement.

La section de fonctionnement du budget eau et assainissement est donc votée en suréquilibre avec 380 757,00€ en recettes et 280 210,59€ en dépenses.

Concernant la section d'investissement :

Dépenses d'investissement par chapitre :

Chapitres	Dépenses prévisionnelles
21 : Immobilisations corporelles	100 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	9 594,00 €
020 : Dépenses imprévues	100 000,00 €
040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	20 897,00 €
041 : Opérations patrimoniales (opé de transfert entre sections)	34 675,13 €
TOTAL	265 166,13 €

- 21 : Immobilisations corporelles : 100 000€.
- 16 : Emprunts et dettes assimilées : qui s'élève à 9 594,00€ pour l'eau et l'assainissement.
- 020 : Dépenses imprévues : pour 100 000€.
- 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections : on retrouve ici les 20 897,00€ transféré sur le chapitre 042 des recettes de fonctionnement.
- 041 : Opérations patrimoniales : opération de transfert avec le chapitre 041 des recettes d'investissement. Ce n'est pas une opération réelle, c'est-à-dire qu'il n'y aura ni encaissement ni décaissement.

Recettes d'investissement par chapitre :

Chapitres	Dépenses prévisionnelles
040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	48 888,87 €
041 : Opérations patrimoniales (opé de transfert entre sections)	34 675,13 €
TOTAL des dépenses	83 564,00 €
Report du bénéfice 2021	419 341,35 €
TOTAL	502 905,35 €

- 040 : nous retrouvons ici les 48 888,87€ qui étaient en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.
- 041 : Opérations patrimoniales : on retrouve ici les 34 675,13€ transférés du chapitre 041 des dépenses d'investissement.
- Report du bénéfice de 2021 qui s'élève à 419 341,35€.

La section d'investissement du budget eau et assainissement est donc votée en suréquilibre avec 502 905,35€ en recettes et 265 166,13€ en dépenses.